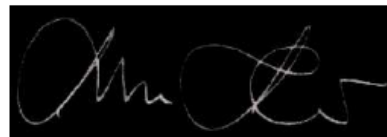


Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 01/08/2024 - 38106 - 2008 B 08162 - 509 195 970 - a4ESSOR SAS

BILAN - ACTIF
(en k€)



	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amort./ Prov	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total actif immobilisé				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	36 211		36 211	24 897
Clients et effets à recevoir	35 884		35 884	27 328
Autres débiteurs et frais payés d'avance	2 299		2 299	1 266
Titres de placement				
Trésorerie	5 660		5 660	4 851
Charges constatées d'avance	4		4	4
Total de l'actif circulant	80 058		80 058	58 346
TOTAL	80 058		80 058	58 346

BILAN - PASSIF
(en k€)

	31/12/2023	31/12/2022
Capital	123	123
Ecart de réévaluation		
Primes d'émission, de fusion ou d'apport	554	554
Réserve légale	12	12
Report à nouveau	463	442
Résultat de l'exercice	58	22
Provisions réglementées		
Total capitaux propres	1 211	1 153
Provisions pour risques et charges	0	10
Dettes sociétés du groupe		
Autres dettes financières		
Total dettes financières		
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	35 884	24 668
Fournisseurs et effets à payer	40 185	29 210
Dettes fiscales et sociales	1 696	1 064
Autres créditeurs et charges à payer		
Produits constatés d'avance	1 082	2 241
Total dettes d'exploitation et divers	78 847	57 183
TOTAL	80 058	58 346

COMPTE DE RESULTAT PAR NATURE
(en k€)

	2023	2022
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	11 003	15 846
Reprises sur provisions	10	30
Transfert de charges		
Autres produits d'exploitation		
En-cours de production		
Total	11 013	15 876
Charges d'exploitation		
Achats et variations de stocks et en-cours	8 835	13 798
Autres charges externes	2 097	2 048
Impôts et taxes	4	0
Frais de personnel		
Dotation aux amortissements		
Dotation aux provisions	0	0
Total	10 936	15 846
Résultat d'exploitation	77	30
Revenus financiers & charges financières		
Intérêts et produits financiers assimilés		
Reprise sur provisions	0	0
Autres revenus financiers	0	0
Dotations aux provisions		
Intérêts et charges financières assimilées		
Autres charges financières		
Résultat financier	0	0
Résultat courant avant impôt	77	30
Produits et charges exceptionnels	0	0
Coûts des restructurations (dont dotations et reprises de restructuration)		
Plus ou moins-values sur cessions et apports d'immobilisations		
Autres dotations et reprises de provisions		
Autres		
Résultat exceptionnel	0	0
Résultat avant participation et impôt sur les sociétés	0	0
Participation		
Impôt sur les sociétés	19	8
Résultat net	58	22

ANNEXE

AUX COMPTES ARRETES LE 31 DECEMBRE 2023

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels, à savoir :

- ↳ Du bilan, avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, dont le total est de : 80 058 392,46 euros.
- ↳ Du compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net de : 57 817,18 euros.

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif ne s'est produit depuis la clôture de l'exercice.

2. EVENEMENTS POST-CLÔTURE

Après la clôture de l'exercice 2023, la Société a soumis la proposition de nouvelles activités ESSOR, actuellement en négociation avec le client.

3. PRINCIPES COMPTABLES MIS EN OEUVRE

Les comptes annuels de la société **a4ESSOR** sont établis conformément aux dispositions du Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, règlement homologué par arrêté du 8 septembre 2014 publié au Journal Officiel du 15 octobre 2014 ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Il est fait application des recommandations du Conseil National de la Comptabilité, de l'Ordre des Experts Comptables et des Comptables agréés, de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes ainsi que des autres principes comptables généralement admis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le chiffre d'affaires et les résultats sont enregistrés au fur et à mesure du franchissement des jalons prévus dans les contrats **ESSOR OC1 et ENC**.

Toute perte probable sur contrat en cours ou en carnet est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue. Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice. L'estimation des travaux restant à effectuer sur les contrats en perte ne tient compte des produits résultant de réclamations présentées que lorsque celles-ci sont acceptées par le client.

Les pénalités et les réfections de prix sur marchés ainsi que les provisions y afférentes sont considérées comme faisant partie du cycle d'exploitation des affaires et ainsi classées en exploitation.

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

4. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé en 2023 se répartit comme suit :

POSTES	2023	2022	2021	2020	2019
Prestations d'Etudes	8 835	13 798	13 237	29 761	16 119
Prestations annexes	2 168	2 048	1 392	1 368	960
Refacturations diverses	0	0	0	0	121
Total	11 003	15 846	14 629	31 129	17 200

POSTES	2023	2022	2021	2020	2019
CA France	1 809	4 363	2 569	3 251	6 901
CA Etrangers	9 194	11 483	12 060	27 878	10 299
Total	11 003	15 846	14 629	31 129	17 200

5. STOCK ET EN-COURS

	2023	2022	2021	2020	2019
Etudes en cours					

Les études en cours correspondent aux frais réels relatifs à des jalons contractuels non encore franchis.

Elles sont évaluées à leur coût de revient.

6. CAPITAUX PROPRES et AUTRES FONDS PROPRES

Les variations ayant affecté les capitaux propres depuis le 27/11/2008 sont mises en évidence dans le tableau ci-dessous :

RUBRIQUES	CAPITAL et PRIMES	RESERVES R à N et RESULTAT	AUTRES CAPITAUX PROPRES	TOTAL
Capitaux propres au 27/11/2008 avant répartition	37			37
Augmentation de Capital (a) Résultat au 31/12/2009	63	-36		63 -36
Capitaux propres au 31/12/2009 avant répartition	100	-36		64
Résultat au 31/12/2010		- 57		- 57
Capitaux propres au 31/12/2010 avant répartition	100	-93		7
Résultat au 31/12/2011		51		51
Capitaux propres au 31/12/2011 avant répartition	100	-42		58
Résultat au 31/12/2012		45		45
Capitaux propres au 31/12/2012 avant répartition	100	3		103
Résultat au 31/12/2013		23		23
Capitaux propres au 31/12/2013 avant répartition	100	26		126
Résultat au 31/12/2014		21		21
Capitaux propres au 31/12/2014 avant répartition	100	47		147
Résultat au 31/12/2015		-1		-1
Capitaux propres au 31/12/2015 avant répartition	100	47		147
Résultat au 31/12/2016		14		14
Capitaux propres au 31/12/2016 avant répartition	100	61		161
Résultat au 31/12/2017		6		6

a) Actions nouvelles émises en 2008 : 6 300

RUBRIQUES	CAPITAL et PRIMES	RESERVES R à N et RESULTAT	AUTRES CAPITAUX PROPRES	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/2017 avant répartition	100	67		167
Résultat au 31/12/2018		14		14
Capitaux propres au 31/12/2018 avant répartition	100	81		181
Augmentation de Capital (b)	577			577
Résultat au 31/12/2019		54		54
Capitaux propres au 31/12/2019 avant répartition	677	135		812
Résultat au 31/12/2020		192		192
Capitaux propres au 31/12/2020 avant répartition	677	327		1 004
Résultat au 31/12/2021		126		126
Capitaux propres au 31/12/2021 avant répartition	677	453		1 130
Résultat au 31/12/2022		22		22
Capitaux propres au 31/12/2022 avant répartition	677	476		1 153
Résultat au 31/12/2023		58		58
Capitaux propres au 31/12/2023 avant répartition	677	533		1 211

b) Actions nouvelles émises en 2019 : 2 310

Au 31/12/2023, le capital est composé de 12 310 actions d'une valeur nominale de 10,00 € et d'une prime d'émission de 240 € pour les 2 310 actions nouvelles souscrites en 2019 par Rohde & Schwarz GmbH & Co.KG.

7. ECHEANCIER DES CREANCES ET DES DETTES

7.1 Créances

Montants en K€	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Avances Fournisseurs	36 211	36 211	
Clients (a)	35 884	35 884	
Impôts et taxes (b)	2 099	2 099	
Fournisseurs débiteurs	0	0	
Groupe et Associés	0	0	
Charges constatées d'avance	4	4	
TOTAL	74 198	74 198	

(a) Les factures à établir correspondant aux créances Clients s'élèvent à 35 884 k€.

(b) Les Impôts et taxes sont constitués principalement par la TVA sur les avances et acomptes clients ainsi que la TVA sur les factures non parvenues pour respectivement 719 k€ et 1 379 k€.

7.2 Dettes

Montants en K€	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Avances Clients	35 884	35 884	
Fournisseurs (c)	40 185	40 185	
Dettes fiscales et sociables (d)	1 696	1 696	
Autres dettes	0	0	
Produits constatés d'avance	1 082	1 082	
TOTAL	78 847	78 847	

(c) Les charges à payer correspondant aux dettes Fournisseurs s'élèvent à 40 185k€.

(d) Les dettes fiscales et sociales comprennent principalement la TVA sur les avances et acomptes Fournisseurs ainsi que la TVA sur les factures à établir pour respectivement 1 011k€ et 684k€.

8. RELATIONS AVEC DES SOCIÉTÉS LIÉES

La part des principaux postes des états financiers relative aux relations avec les Sociétés liées à savoir Thales SIX GTS France, Leonardo, Bittium, Indra, Radmor et Rohde & Schwarz est la suivante :

POSTES	2023	2022	2021	2020	2019
Clients					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Fournisseurs	0	12	316	577	232
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	36 211	24 897	25 057	32 358	15 995
Achats et autres charges externes	10 932	15 846	14 444	30 835	16 981
Produits financiers					

9. SITUATION FISCALE

Résultat comptable		77
Réintégrations :		0
	Organic 2023	0
	Plus-value latente OPVCM	0
Déductions :		0
	Organic 2023	0
	Utilisation Report déficitaire	0
Résultat fiscal		0
Impôt 2023		19
Résultat net comptable		58

10. TVA

La Société est assujettie à la TVA au Régime de Droit Commun.



11. AUTRES INFORMATIONS

a) Carnet de commandes :

Le carnet de commandes au 31/12/2023 s'élève à : **19 515 k€**

b) Effectifs :

Pas d'effectifs.

c) Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux :

Les membres des organes d'administration ne perçoivent pas de rémunération au titre de leurs fonctions.

d) Honoraires des commissaires aux comptes :

Le montant des honoraires s'élève en 2023 à 6 k€ hors taxes.

a4ESSOR SAS

Société par action simplifiée au capital de 123.100 Euros
Siège social : 8 avenue des Louvresses - 92230 Gennevilliers - France
RCS Nanterre 509 195 970

Procès-verbal de décisions des associés résultant de la consultation écrite des Associés du 28 juin 2024

Monsieur Lino Laganà, en sa qualité de représentant permanent de la société Leonardo S.p.A, Président de la société a4ESSOR SAS, société par actions simplifiée au capital de 123 100 Euros dont le siège social est situé 8 avenue des Louvresses, 92230 Gennevilliers (ci-après la « **Société** »), a procédé conformément à l'article 23 des Statuts de la Société à la consultation par correspondance des Associés sur les questions suivantes :

1. rapport du Président et rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
2. approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 - Affectation du résultat ;
3. rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce et décision à cet égard ;
4. nomination de M. Ettore Crovari en qualité d'Administrateur titulaire de l'Associé Leonardo, en remplacement de M. Enzo Fortunato et,
5. pouvoirs pour les formalités.

Monsieur Lino Laganà déclare :

- avoir adressé à tous les Associés :
 - le texte des résolutions proposées ;
 - les comptes annuels ;
 - le rapport de gestion ;
 - les rapports du commissaire aux comptes ; et
 - un bulletin de vote reproduisant lesdites résolutions.
- avoir invité les Associés à lui retourner leur bulletin de vote dans les huit (8) jours suivant la réception de la lettre de consultation,
- avoir reçu les bulletins de vote de :
 - BITTIUM WIRELESS Ltd ;
 - INDRA SISTEMAS S.A. ;
 - LEONARDO S.p.A ;
 - RADMOR S.A. ;
 - ROHDE & SCHWARZ GmbH & Co. KG ; et
 - THALES SIX GTS France SAS.

que du dépouillement des bulletins de vote reçus au siège social de la Société dans les délais impartis il résulte que les votes suivants ont été émis sur les résolutions proposées.

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuvent les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés constatent que l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un bénéfice net comptable de 57 817,18 euros.

Sur proposition du Président, les Associés décident d'affecter ce bénéfice net comptable dans son intégralité, soit 57 817,18 euros, au report à nouveau créditeur qui passera de 463 106,84 euros à 520 924,02 euros.

Conformément à la loi, il est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuvent ledit rapport dans toutes ses dispositions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition de l'Associé Leonardo en date du 5 avril 2024, les Associés de la Société décident d'approuver la nomination de Monsieur Ettore Crovari, en qualité d'Administrateur titulaire de l'Associé Leonardo à compter de ce jour, en remplacement de M. Enzo Fortunato.

CINQUIEME RESOLUTION

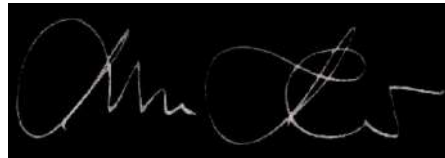
Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Président déclare que les bulletins de vote signés par chaque Associé demeureront annexés au présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, il a été dressé par le Président, le présent procès-verbal qu'il a signé :

LE PRESIDENT

Leonardo S.p.A représentée par M. Lino Laganà

A black and white image of a handwritten signature, likely belonging to M. Lino Laganà, written in a cursive style.

Gennevilliers, 29 Juillet 2024

RAPPORT DU PRESIDENT

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous rendons compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et soumettons à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

1. COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE 2023

Au cours de l'exercice 2023, les activités contractuelles ont progressé conformément aux plans examinés au premier trimestre de 2023 et toutes les livraisons ont été effectuées conformément aux plans.

Les activités liées au WP 6 du contrat ESSOR OC1, faisant référence aux activités allemandes et qui ont été retardées de 9 mois comme prévu par le sous-traitant principal Rohde & Schwarz au premier trimestre 2022, ont progressé conformément au plan retardé. Les tests d'interopérabilité « IOP 2 » sont par conséquent retardés de 9 mois et prévus au troisième trimestre 2024.

Avec le soutien d'a4ESSOR, les États participants d'ESSOR ont proposé que l'OTAN adopte les spécifications de la forme d'onde ESSOR à haut débit de données — élaborée dans le cadre du contrat ESSOR OC1 — comme norme de l'OTAN. L'OTAN a officiellement ratifié la forme d'onde à haut débit ESSOR sous le nom de STANAG 5651, ce qui en fait la norme de la coalition pour l'interopérabilité au sol.

La Société a réussi l'audit de surveillance lié aux certifications de qualité ISO 9001 et AQAP 2110 de l'OTAN, obtenus au deuxième trimestre de 2022.

Deux propositions préliminaires ont été soumises à l'OCCAR en 2023, en guise de prologue pour un futur contrat à démarrer au premier trimestre 2024.

2. MARCHE A SUIVRE PREVUE POUR 2024

La gestion des programmes ESSOR OC1 et ENC pour atteindre les jalons attendus et les livraisons reste le principal objectif de l'entreprise pour l'exercice 2024.

La Société négociera avec les États participants d'OCCAR et d'ESSOR les prochaines phases du programme ESSOR, à la suite de la proposition officielle soumise au début de l'année.

La Société soutiendra la normalisation des spécifications ESSOR NBW par l'OTAN, en coordonnant le travail de ses actionnaires et en assistant les États participants d'ESSOR.

3. SITUATION FINANCIERE

Le résultat net de l'exercice est bénéficiaire de 57 817,18 euros.

Le chiffre d'affaires de l'année 2023 s'élève à 11 003 071,00 euros.

Au 31 décembre 2023, la trésorerie nette de la société est positive de 5 660 066,54 euros.

4. REPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2023, le capital social de la société s'élève à 123 100,00 euros et la prime d'émission à 554 400,00 euros.

Il est divisé en 12 310 actions d'une valeur nominale de 10,00 euros chacune.

Il est à fin décembre 2023, détenu à 18,765 % par Indra, 18,765 % par Leonardo, 18,765 % par Thales SIX GTS France SAS, 18,765 % par Rohde & Schwarz, 17,790 % par Bittium et 7,149 % par Radmor.

5. RAPPORT SUR LES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES AU PERSONNEL ET MANDATAIRES SOCIAUX (article.L.225-197-1 du Code de commerce)

Aucune opération n'a été réalisée au cours de l'exercice en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce.

6. RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN VIGUEUR EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Aucune délégation en matière d'augmentation de capital n'a été consentie au cours de l'exercice.

7. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS (article 441-6-1 du Code de commerce)

Dettes fournisseurs au 31 Décembre 2023

En Ke	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
Tranches de retard de paiement	Total	Non échu	Echu	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus
Nombre de factures reçues	0						
Montant HT des factures	0						
Achats HT de l'exercice	10 932						
Pourcentage des achats HT	0,00%						

Les délais de paiement de référence utilisés sont les délais légaux.

Créances clients au 31 décembre 2023

En Ke	Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
Tranches de retard de paiement	Total	Non échu	Echu	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus
Nombre de factures émises	0						
Montant HT des factures	0						
Chiffre d'affaires HT de l'exercice	11 003						
Pourcentage du CA HT	0,00%						

Les délais de paiement de référence utilisés sont les délais légaux.

8. REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La société n'a versé aucune rémunération, indemnité ou avantage en nature à ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2023.

9. RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En K€	2023	2022	2021	2020	2019
Résultat net après impôts	+58	+22	+126	+192	+54

Perte = - Bénéfice = +

10. CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES A L'ARTICLE 39-4 DU CGI

Néant.

11. CONVENTIONS REGLEMENTEES RELEVANT DE L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Notre Commissaire aux Comptes vous donnera lecture de son rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L 227-10 du Code de Commerce. Nous vous demandons de bien vouloir statuer sur ce rapport.

12. PROJET DE RESOLUTIONS

Les actionnaires de la société seront consultés par voie écrite avant le 30 juin 2024 afin d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et d'affecter le résultat de l'exercice.

Il vous est donc proposé :

- D'approuver les comptes 2023 qui font ressortir un bénéfice net comptable de 57 817,18 euros.
- D'affecter ce bénéfice net comptable de 57 817,18 euros en intégralité au report à nouveau créditeur qui passera de 463 106,84 euros à 520 924,02 euros.

13. ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE R&D

Néant

14. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

15. PRISE DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE OU PRISE DE CONTROLE, ACTIVITE DES FILIALES OU DES SOCIETES CONTROLEES, REGULARISATION DES PARTICIPATIONS CROISEES

Néant

16. INFORMATIONS SUR LES RISQUES

Néant

17. INFORMATIONS SUR LES SUCCURSALES EXISTANTES (ART L232-1 DU CODE DE COMMERCE)

Au 31 décembre 2023, la société a un établissement enregistré en France et listé au Kbis de la société.

Lino LAGANÀ
Représentant du Président





Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

A4ESSOR SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A4ESSOR

Société par actions simplifiée au capital de 123 00 €

27/29 avenue des Louvresses 92 230 Gennevilliers

RCS : Nanterre 509 195 970

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société a4ESSOR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société a4ESSOR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des compte.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Paris La Défense, le 11 juin 2024



Dominique MULLER

Associé

BILAN - ACTIF
(en k€)

	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amort./ Prov	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total actif immobilisé				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	36 211		36 211	24 897
Clients et effets à recevoir	35 884		35 884	27 328
Autres débiteurs et frais payés d'avance	2 299		2 299	1 266
Titres de placement				
Trésorerie	5 660		5 660	4 851
Charges constatées d'avance	4		4	4
Total de l'actif circulant	80 058		80 058	58 346
TOTAL	80 058		80 058	58 346

BILAN - PASSIF
(en k€)

	31/12/2023	31/12/2022
Capital	123	123
Ecart de réévaluation		
Primes d'émission, de fusion ou d'apport	554	554
Réserve légale	12	12
Report à nouveau	463	442
Résultat de l'exercice	58	22
Provisions réglementées		
Total capitaux propres	1 211	1 153
Provisions pour risques et charges	0	10
Dettes sociétés du groupe		
Autres dettes financières		
Total dettes financières		
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	35 884	24 668
Fournisseurs et effets à payer	40 185	29 210
Dettes fiscales et sociales	1 696	1 064
Autres créditeurs et charges à payer		
Produits constatés d'avance	1 082	2 241
Total dettes d'exploitation et divers	78 847	57 183
TOTAL	80 058	58 346

COMPTE DE RESULTAT PAR NATURE (en k€)

	2023	2022
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	11 003	15 846
Reprises sur provisions	10	30
Transfert de charges		
Autres produits d'exploitation		
En-cours de production		
Total	11 013	15 876
Charges d'exploitation		
Achats et variations de stocks et en-cours	8 835	13 798
Autres charges externes	2 097	2 048
Impôts et taxes	4	0
Frais de personnel		
Dotation aux amortissements		
Dotation aux provisions	0	0
Total	10 936	15 846
Résultat d'exploitation	77	30
Revenus financiers & charges financières		
Intérêts et produits financiers assimilés		
Reprise sur provisions	0	0
Autres revenus financiers	0	0
Dotations aux provisions		
Intérêts et charges financières assimilées		
Autres charges financières		
Résultat financier	0	0
Résultat courant avant impôt	77	30
Produits et charges exceptionnels	0	0
Coûts des restructurations (dont dotations et reprises de restructuration)		
Plus ou moins-values sur cessions et apports d'immobilisations		
Autres dotations et reprises de provisions		
Autres		
Résultat exceptionnel	0	0
Résultat avant participation et impôt sur les sociétés	0	0
Participation		
Impôt sur les sociétés	19	8
Résultat net	58	22

ANNEXE AUX COMPTES ARRETES LE 31 DECEMBRE 2023

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels, à savoir :

- ↳ Du bilan, avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, dont le total est de : 80 058 392,46 euros.
- ↳ Du compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice net de : 57 817,18 euros.

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif ne s'est produit depuis la clôture de l'exercice.

2. EVENEMENTS POST-CLÔTURE

Après la clôture de l'exercice 2023, la Société a soumis la proposition de nouvelles activités ESSOR, actuellement en négociation avec le client.

3. PRINCIPES COMPTABLES MIS EN OEUVRE

Les comptes annuels de la société **a4ESSOR** sont établis conformément aux dispositions du Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, règlement homologué par arrêté du 8 septembre 2014 publié au Journal Officiel du 15 octobre 2014 ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Il est fait application des recommandations du Conseil National de la Comptabilité, de l'Ordre des Experts Comptables et des Comptables agréés, de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes ainsi que des autres principes comptables généralement admis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le chiffre d'affaires et les résultats sont enregistrés au fur et à mesure du franchissement des jalons prévus dans les contrats **ESSOR OC1 et ENC**.

Toute perte probable sur contrat en cours ou en carnet est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue. Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice. L'estimation des travaux restant à effectuer sur les contrats en perte ne tient compte des produits résultant de réclamations présentées que lorsque celles-ci sont acceptées par le client.

Les pénalités et les réfections de prix sur marchés ainsi que les provisions y afférentes sont considérées comme faisant partie du cycle d'exploitation des affaires et ainsi classées en exploitation.

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

4. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé en 2023 se répartit comme suit :

POSTES	2023	2022	2021	2020	2019
Prestations d'Etudes	8 835	13 798	13 237	29 761	16 119
Prestations annexes	2 168	2 048	1 392	1 368	960
Refacturations diverses	0	0	0	0	121
Total	11 003	15 846	14 629	31 129	17 200

POSTES	2023	2022	2021	2020	2019
CA France	1 809	4 363	2 569	3 251	6 901
CA Etrangers	9 194	11 483	12 060	27 878	10 299
Total	11 003	15 846	14 629	31 129	17 200

5. STOCK ET EN-COURS

	2023	2022	2021	2020	2019
Etudes en cours					

Les études en cours correspondent aux frais réels relatifs à des jalons contractuels non encore franchis.

Elles sont évaluées à leur coût de revient.

6. CAPITAUX PROPRES et AUTRES FONDS PROPRES

Les variations ayant affecté les capitaux propres depuis le 27/11/2008 sont mises en évidence dans le tableau ci-dessous :

RUBRIQUES	CAPITAL et PRIMES	RESERVES R à N et RESULTAT	AUTRES CAPITAUX PROPRES	TOTAL
Capitaux propres au 27/11/2008 avant répartition	37			37
Augmentation de Capital (a)	63			63
Résultat au 31/12/2009		-36		-36
Capitaux propres au 31/12/2009 avant répartition	100	-36		64
Résultat au 31/12/2010		- 57		- 57
Capitaux propres au 31/12/2010 avant répartition	100	-93		7
Résultat au 31/12/2011		51		51
Capitaux propres au 31/12/2011 avant répartition	100	-42		58
Résultat au 31/12/2012		45		45
Capitaux propres au 31/12/2012 avant répartition	100	3		103
Résultat au 31/12/2013		23		23
Capitaux propres au 31/12/2013 avant répartition	100	26		126
Résultat au 31/12/2014		21		21
Capitaux propres au 31/12/2014 avant répartition	100	47		147
Résultat au 31/12/2015		-1		-1
Capitaux propres au 31/12/2015 avant répartition	100	47		147
Résultat au 31/12/2016		14		14
Capitaux propres au 31/12/2016 avant répartition	100	61		161
Résultat au 31/12/2017		6		6

a) Actions nouvelles émises en 2008 : 6 300

RUBRIQUES	CAPITAL et PRIMES	RESERVES R à N et RESULTAT	AUTRES CAPITAUX PROPRES	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/2017 avant répartition	100	67		167
Résultat au 31/12/2018		14		14
Capitaux propres au 31/12/2018 avant répartition	100	81		181
Augmentation de Capital (b) Résultat au 31/12/2019	577	54		577 54
Capitaux propres au 31/12/2019 avant répartition	677	135		812
Résultat au 31/12/2020		192		192
Capitaux propres au 31/12/2020 avant répartition	677	327		1 004
Résultat au 31/12/2021		126		126
Capitaux propres au 31/12/2021 avant répartition	677	453		1 130
Résultat au 31/12/2022		22		22
Capitaux propres au 31/12/2022 avant répartition	677	476		1 153
Résultat au 31/12/2023		58		58
Capitaux propres au 31/12/2023 avant répartition	677	533		1 211

b) Actions nouvelles émises en 2019 : 2 310

Au 31/12/2023, le capital est composé de 12 310 actions d'une valeur nominale de 10,00 € et d'une prime d'émission de 240 € pour les 2 310 actions nouvelles souscrites en 2019 par Rohde & Schwarz GmbH & Co.KG.

7. ECHEANCIER DES CREANCES ET DES DETTES

7.1 Créances

Montants en K€	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Avances Fournisseurs	36 211	36 211	
Clients (a)	35 884	35 884	
Impôts et taxes (b)	2 099	2 099	
Fournisseurs débiteurs	0	0	
Groupe et Associés	0	0	
Charges constatées d'avance	4	4	
TOTAL	74 198	74 198	

(a) Les factures à établir correspondant aux créances Clients s'élèvent à 35 884 k€.

(b) Les Impôts et taxes sont constitués principalement par la TVA sur les avances et acomptes clients ainsi que la TVA sur les factures non parvenues pour respectivement 719 k€ et 1 379 k€.

7.2 Dettes

Montants en K€	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Avances Clients	35 884	35 884	
Fournisseurs (c)	40 185	40 185	
Dettes fiscales et sociables (d)	1 696	1 696	
Autres dettes	0	0	
Produits constatés d'avance	1 082	1 082	
TOTAL	78 847	78 847	

(c) Les charges à payer correspondant aux dettes Fournisseurs s'élèvent à 40 185k€.

(d) Les dettes fiscales et sociales comprennent principalement la TVA sur les avances et acomptes Fournisseurs ainsi que la TVA sur les factures à établir pour respectivement 1 011k€ et 684k€.

8. RELATIONS AVEC DES SOCIÉTÉS LIÉES

La part des principaux postes des états financiers relative aux relations avec les Sociétés liées à savoir Thales SIX GTS France, Leonardo, Bittium, Indra, Radmor et Rohde & Schwarz est la suivante :

POSTES	2023	2022	2021	2020	2019
Clients					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Fournisseurs	0	12	316	577	232
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	36 211	24 897	25 057	32 358	15 995
Achats et autres charges externes	10 932	15 846	14 444	30 835	16 981
Produits financiers					

9. SITUATION FISCALE

Résultat comptable		77
Réintégrations :		0
	Organic 2023	0
	Plus-value latente OPVCM	0
Déductions :		0
	Organic 2023	0
	Utilisation Report déficitaire	0
Résultat fiscal		0
Impôt 2023		19
Résultat net comptable		58

10. TVA

La Société est assujettie à la TVA au Régime de Droit Commun.



11. AUTRES INFORMATIONS

a) Carnet de commandes :

Le carnet de commandes au 31/12/2023 s'élève à : **19 515 k€**

b) Effectifs :

Pas d'effectifs.

c) Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux :

Les membres des organes d'administration ne perçoivent pas de rémunération au titre de leurs fonctions.

d) Honoraires des commissaires aux comptes :

Le montant des honoraires s'élève en 2023 à 6 k€ hors taxes.